



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 04/07/2019  
Reçu en préfecture le 04/07/2019  
Affiché le   
ID : 033-243301264-20190702-2019\_108-DE

**N°2019/108**

**OBJET : CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE  
COMMUNES DE MONTESQUIEU ET LA CHAMBRE DES  
MÉTIERIS ET DE L'ARTISANAT DE LA GIRONDE**

**Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 44**

**Nombre de Conseillers présents : 34**

**Nombre de Conseillers présents et représentés : 42**

**Quorum : 23**

**Date de convocation : 24 juin 2019**

**Date d'affichage de la convocation au siège : 24 juin 2019**

**Le 2 juillet de l'année deux mille dix-neuf à  
18h30**

à Léognan – Foyer municipal

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	E	M. HEINTZ	FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	E	M. LARRUE	GAZEAU Francis (Maire)	E	M. GACHET
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice	P	
TALABOT Martine	P		CHENNA Nadine	P	
BARRÈRE Philippe	P		EYL Muriel	P	
LAGARDE Valérie	P		FOURNIER Catherine	E	Mme CHENNA
BLANQUE Thierry	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
CANADA Béatrice	E	M. BLANQUE	MOUCLIER Jean-François	E	M. AULANIER
BALAYE Philippe	P		POLSTER Monique	P	
BOURROUSSE Michèle	P		LACOSTE Benoit	P	
GACHET Christian	P		BROSSIER Jean-Marie	P	
ROUSSELOT Nathalie	P		GERARD Laure	E	M. CHEVALIER
DURAND Félicie	P		CHEVALIER Bernard	P	
LARRUE Dominique	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BETES Françoise	P		BORDELAIS Jean-François	E	Mme BURTIN-DAUZAN
DE MONTESQUIEU Alexandre	P		DEBACHY Maryse	A	
MARTINEZ Corinne	P		KESLER Jean	A	
OHRENSSTEIN-DUFRANC Sylvie	P				
AULANIER Benoist	P				

Le conseil communautaire nomme M. DANNÉ, secrétaire de séance  
Le procès-verbal de la réunion du 28 mai 2019 est adopté à l'unanimité.

**\* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent**



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 04/07/2019  
Reçu en préfecture le 04/07/2019  
Affiché le  
ID : 033-243301264-20190702-2019\_108-DE

N°2019/108

## OBJET : CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MONTESQUIEU ET LA CHAMBRE DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA GIRONDE

**Vu** les statuts de la CCM et notamment son article 3-1-1 sur les actions de développement économique,  
**Considérant** l'avis de la commission développement économique du 4 juin 2019,  
**Considérant** l'avis favorable du bureau,

### EXPOSE

Avec 1 302 établissements au 31 décembre 2018 (+7,8% sur 2018), les entreprises artisanales développent sur la CCM une offre de proximité et un savoir-faire de qualité au service des 42 490 habitants du territoire (*source Insee 2016*).

Fin 2018, 1 833 personnes étaient salariées dans ces entreprises et le secteur de l'Artisanat comptait 2 957 actifs. 47,2% des entreprises artisanales appartenaient au secteur du bâtiment, 35,1% aux services, 12,5% à la production et 5,2% au secteur alimentaire.

Afin de poursuivre l'accompagnement de ce secteur économique de proximité et de renforcer sa prise en compte dans la politique de développement économique du territoire, la CCM et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Interdépartemental 33 (CMAI33) ont inscrit leur action dans une logique partenariale.

La CCM souhaite ainsi plus s'appuyer sur l'expertise et les moyens d'actions de la Chambre de Métiers pour les années à venir afin de :

- Approfondir la connaissance du tissu artisanal de la CCM ;
- Informer le public de proximité (entreprises, jeunes et porteurs de projet) ;
- Favoriser et soutenir l'adaptation des entreprises aux enjeux numériques et environnementaux.

Aussi, une convention cadre sera signée pour 3 ans, avec une déclinaison du programme d'actions pour l'année 2019 et des déclinaisons annuelles pour 2020-2021 qui feront l'objet de nouvelles conventions.

### **Le Conseil Communautaire à l'unanimité :**

- Autorise le Président à signer la convention-cadre avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Gironde et tout document y afférent,
- Autorise le Président à signer les conventions annuelles déclinant les programmes d'actions pour les années 2019, 2020 et 2021,
- Prévoit au budget les crédits nécessaires à cette action,
- Autorise le Président à mener toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation de la présente délibération.

Fait à Martillac, le 2 juillet 2019

**Le Président de la CCM**  
Christian TAMARELLE

*Document signé électroniquement*



**CONVENTION - CADRE DE PARTENARIAT entre  
la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Interdépartementale- Délégation Gironde  
et la Communauté de Communes de Montesquieu**

**Période 2019 - 2021**

ENTRE

La **Chambre de Métiers et de l'Artisanat Interdépartementale, délégation Gironde**,  
Etablissement Public Administratif,  
Dont le siège est 46, rue Général de Larminat, 33074 BORDEAUX CEDEX,  
Représentée par sa Présidente, représentante légale, Madame Nathalie LAPORTE,

Ci-après dénommée « **la CMAI33** »,

D'une part,

ET

La **Communauté de Communes de Montesquieu**  
Dont le siège se situe au 1 Allée Jean Rostand, 33650 MARTILLAC  
Représentée par son Président, Monsieur Christian TAMARELLE, en vertu de la délibération  
2019/108 du Conseil Communautaire du 2 juillet 2019,

Ci-après dénommée « **la CDC de Montesquieu** »,

D'autre part,

Ci-après désignés « **les partenaires** »

**Il est dit et convenu ce qui suit :**

**Préambule**

Avec 1 302 établissements au 31 décembre 2018 (+7.8% sur 2018), les entreprises artisanales développent sur la CDC de Montesquieu, une offre de proximité et un savoir-faire de qualité au service des 42 490 habitants du territoire (source Insee 2016).

Fin 2018, 1 833 personnes étaient salariées dans ces entreprises et le secteur de l'Artisanat comptait 2 957 actifs. 47, 2 % des entreprises artisanales appartenaient au secteur du bâtiment, 35,1% aux services, 12.5% à la production et 5.2% au secteur alimentaire.

Afin de poursuivre l'accompagnement de ce secteur économique de proximité et de renforcer sa prise en compte dans la politique de développement économique du territoire, la CDC de Montesquieu et la CMAI33 ont inscrit leur action dans une logique partenariale. La CDC de Montesquieu souhaite ainsi plus s'appuyer sur l'expertise et les moyens d'actions de la Chambre de Métiers pour les années à venir.

La CMAI33, conformément à l'article 5-1 du Code de l'Artisanat, contribue au développement économique des entreprises immatriculées au Répertoire des Métiers ainsi qu'au développement des territoires, en remplissant en faveur des acteurs économiques et en partenariat avec les structures existantes toute mission d'intérêt général en faveur du secteur de l'Artisanat.

Etablissement public administratif, la CMAI33 a pour mission de :

- Représenter et défendre les intérêts généraux de l'artisanat auprès des pouvoirs publics
- Tenir le Répertoire des Métiers qui recense plus de 250 métiers
- Informer, conseiller et soutenir les entreprises artisanales
- Mettre en œuvre des actions de formation professionnelles : formation initiale, apprentissage et formation continue
- Concevoir et réaliser des actions économiques en faveur de la création, du développement et de la transmission d'entreprises artisanales.

La CMAI33 représente et défend les intérêts de plus de 37 000 entreprises artisanales de Gironde.

A ce titre, la CDC de Montesquieu et la CMAI 33 souhaitent aujourd'hui formaliser leur travail commun et développer un partenariat pluriannuel autour du soutien et de l'accompagnement du tissu artisanal du territoire.

Cette convention permettra de renforcer le souhait commun de poursuivre et renforcer les complémentarités existantes dans l'accompagnement des dirigeants d'entreprises artisanales du territoire.

Ceci étant exposé, et compte tenu de leur communauté de vue, les parties décident de conclure la présente convention de partenariat en vue de :

- Mieux connaître le tissu artisanal local, ses besoins, ses forces et ses points de fragilité
- Mieux informer les entreprises, mais aussi les jeunes et/ou personnes sur le secteur de l'Artisanat, ses opportunités et l'offre d'accompagnement existante.
- Agir en faveur de la pérennisation et du développement du tissu artisanal de la CDC
- Favoriser l'adaptation des entreprises aux enjeux actuels et à venir tout en s'appuyant sur leur savoir-faire.

Sur la base de ces axes de travail, un plan d'actions a été co-construit, dont la mise en œuvre opérationnelle sera déclinée annuellement via des fiches-actions.

## **ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION**

La mise en œuvre de cette volonté partenariale permet aux deux parties de conventionner en faveur de :

### **Axe 1. La connaissance du tissu artisanal de la CDC**

- **Mise à disposition et analyse des données économiques de l'Artisanat sur le territoire de la CDC de Montesquieu** afin d'avoir une meilleure connaissance du tissu artisanal de la CDC et de ses caractéristiques et ainsi détecter les enjeux potentiels du secteur.

- **Mise en œuvre des études nécessaires à la compréhension des enjeux des entreprises artisanales et d'aide à la décision** (étude des besoins immobiliers, schéma de développement économique, mobilité des professionnels, secteurs clés...)

## **Axe 2. L'information en proximité des publics (entreprises, jeunes et porteurs de projet)**

- **Présence mensuelle du bus de l'artisanat et de ses métiers**, afin d'informer les professionnels et particuliers en proximité, mais aussi de délocaliser une partie des services de la Chambre de métiers (formalités, conseils, inscriptions en formation continue, orientation, apprentissage)
- **Organisation d'une réunion d'information mensuelle délocalisée, dénommée « création-reprise, mode d'emploi »**, dans le but de proposer un premier niveau d'information collectif sur la création-reprise d'entreprise aux porteurs de projets du territoire.

## **Axe 3. Agir en faveur de la pérennisation et du développement du tissu artisanal de la CDC**

- **Accompagner le chef d'entreprise dans son développement**

Afin de pérenniser le tissu artisanal du territoire, il est indispensable de soutenir la montée en compétences du chef d'entreprise, de l'accompagner et de le conseiller dans ses choix stratégiques tout au long de la vie de son entreprise.

Les prestations d'accompagnement de la CMAI 33 ont pour objectifs de :

- Aiguiller plus finement les chefs d'entreprises vers le bon interlocuteur ou dispositif en fonction de leur problématique.
- Conseiller en entreprise, les dirigeants sur les différentes activités liées à la gérance d'entreprise artisanales.
- Favoriser la formation du chef d'entreprise en fonction des besoins détectés.

- **Pérenniser le tissu artisanal existant en favorisant la transmission**

Sur le territoire de la CDC de Montesquieu, 21% des chefs d'entreprises artisanales ont 55 ans ou plus, l'enjeu de la transmission est ainsi important.

Afin de favoriser la reprise des entreprises stratégiques de la CDC (en terme de nombre d'emplois concernés, de savoir-faire, d'urgence : âge du cédant, de spécialisation territoriale et de localisation, de service aux populations) mais aussi de limiter la fermeture d'établissement au moment du départ à la retraite de leur gérant, il paraît indispensable de mener une action d'identification et d'accompagnement ciblée.

## **Axe 4. Favoriser et soutenir l'adaptation des entreprises aux enjeux numériques et environnementaux**

- **Soutenir l'innovation et la transition numérique**

Une majeure partie des TPE reste à l'écart des dynamiques des outils numériques, faute de temps, de compétences, de moyens humains ou encore de moyens financiers suffisants pour acquérir les technologies nécessaires.

- Favoriser la visibilité de l'offre des entreprises artisanales sur les outils de communication web.
- Renforcer l'utilisation des outils numériques dans l'Artisanat que ce soit en production ou dans le pilotage de l'entreprise.
- Identifier les leviers d'innovation de l'Artisanat, en faire des outils de différenciation commerciale à protéger et à mieux valoriser auprès de ces clients.

### ➤ **Accélérer la transition écologique des entreprises artisanales**

L'artisanat tout comme les autres acteurs économiques doit se mobiliser en faveur de l'environnement dans le but de limiter l'impact de ses activités sur l'écosystème dans lequel il s'intègre.

Les prestations d'accompagnement de la CMAI 33 prévues avec la CDC de Montesquieu agissent sur 3 thématiques majeures :

- La gestion des déchets d'activités (Ateliers collectifs notamment)
- La sensibilisation des professionnels et la mise en avant des bonnes pratiques environnementales (Opération des Eco-défis des commerçants / artisans)
- L'économie circulaire et la valorisation des dispositifs de prévention des déchets via la mise en avant du réseau des Répar'acteurs et du site de la Bourse aux Déchets de la Nouvelle Aquitaine portée par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

Le descriptif et le budget prévisionnel des actions mises en œuvre annuellement sont présentés en annexe de la présente convention.

Par la présente convention, la CMAI33 s'engage, sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le programme d'actions pour le soutien et le développement de l'artisanat sur le territoire de la CDC de Montesquieu, détaillé dans les quatre « fiches actions annuelles » présentées en annexe 1 de la présente convention.

Dans ce cadre, la CDC de Montesquieu appuie la mise en œuvre de ce plan d'action sur le territoire et contribue financièrement à ce projet en fonction des budgets prévisionnels définis annuellement.

### **ARTICLE 2 – DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est conclue pour 3 ans à date de signature, soit de 2019 à 2021.

Si annuellement les actions retenues avec des objectifs de réalisation sont atteints, ils seront facturés à la CDC de Montesquieu en fonction de leur niveau de réalisation et au-prorata des co-financeurs existants.

Avant la mise en œuvre des programmes d'actions pour 2020 et 2021, ils seront présentés aux élus des commissions développement économique de la CDC et CMAI pour validation. Et feront

annuellement l'objet d'une délibération ou d'une décision du président du budget présenté.

Un bilan annuel d'avancement des actions de la présente convention sera effectué entre la CDC Montesquieu et la CMAI33 chaque début d'année civile.

### **ARTICLE 3 – MODALITES DE PAIEMENT**

A chaque démarrage de programme annuel validé entre les deux parties, la CDC de Montesquieu s'engage à verser une provision financière, équivalente à 60% du montant total estimé, pour l'exécution de la présente convention et des fiches actions inhérentes.

Le budget annuel prévisionnel 2019 est présenté en annexe 2. Il sera révisé annuellement en fonction des fiches actions à mettre en œuvre.

Le solde de chaque période sera versé par le CDC de Montesquieu, après chaque bilan annuel.

### **ARTICLE 4 – COMMUNICATION**

Les partenaires s'engagent à faire figurer leurs noms et logos sur toutes actions de communication relatives au présent partenariat.

Chaque action de la convention pouvant faire l'objet d'une campagne de communication spécifique, les coûts inhérents et leur prise en charge seront précisés sur chaque fiche action, présente en annexe.

### **ARTICLE 5 – OBLIGATION DE CONFIDENTIALITE**

En cas de communication du contenu de cette convention à des tiers, la CDC de Montesquieu et la CMAI33 devront s'informer mutuellement.

Les partenaires se reconnaissent tenus par une obligation de confidentialité envers les tiers, sur les faits, informations et décisions dont ils auront eu connaissance durant l'exécution des actions de partenariat.

### **ARTICLE 6 – AVENANT**

Les partenaires réaliseront en fin d'année un bilan des actions réalisées.

Tout changement significatif de la nature des actions détaillées dans la présente convention devra faire l'objet d'une sollicitation écrite des parties.

Le cas échéant, les partenaires se réservent le droit de suspendre leur participation aux actions en cours.

La présente convention pourra, par accord entre les parties, faire l'objet d'un avenant.

### **ARTICLE 7 – RESILIATION**

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties de ses engagements résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à

l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi à la partie défaillante, avec accusé de réception valant mise en demeure, restée sans réponse.

### **ARTICLE 8 – REGLEMENT DES LITIGES**

En cas de difficulté née de l'interprétation ou de l'application de la présente convention, les parties s'engagent à rechercher un règlement amiable du litige. En Cas d'échec, les parties saisiront le tribunal compétent.

### **ARTICLE 9 – PIECES ANNEXES**

Les pièces suivantes sont annexées à la présente convention :

- Annexe 1 : Programme d'action 2019
- Annexe 2 : Budget prévisionnel

**Fait à St Medard d'Eyrans, le 15 juillet 2019**

**Pour la Chambre de Métiers  
et de l'Artisanat Interdépartementale  
Délégation Gironde**

**Le Président de la CDC de Montesquieu**

**NATHALIE LAPORTE**  
Présidente

**CHRISTIAN TAMARELLE**  
Président



## Annexe 1

### Programme d'actions 2019

#### FICHE ACTION 1

### Approfondir la connaissance du tissu artisanal de la Communauté de Communes

- **Mise à disposition et analyse des données économiques de l'Artisanat sur le territoire de la Communauté de Communes de Montesquieu**

#### Objectifs :

- Mieux connaître le profil artisanal de son territoire et ses grandes caractéristiques
- Disposer de données chiffrées actualisées permettant à la collectivité de dégager les premiers axes de travail et de soutien aux chefs d'entreprises, mais aussi de détecter les premiers enjeux territoriaux

#### Description de l'action :

Chaque début d'année, le territoire disposera d'une vision synthétique et actualisée de son tissu artisanal, afin de suivre l'évolution de celui-ci et d'affiner ses actions de soutien au secteur.

Ce document de synthèse comprend les éléments suivants :

- Nombre d'entreprises et d'établissements artisanaux de la Communauté de Communes
- Répartition par activités
- Ancienneté des entreprises
- Formes juridiques
- Part des micro-entrepreneurs
- Age des dirigeants
- Répartition des chefs d'entreprises par sexe
- Répartition des chefs d'entreprises par titres de qualification
- Salariés (nombre et répartition sectorielle)

Avantages: Les Chiffres clés de l'Artisanat, sont un premier outil de caractérisation des entreprises artisanale de la Communauté de Communes et d'aide à la décision.

Pour 2019, la Communauté de Communes de Montesquieu disposera des éléments actualisés au 31/12/2018.

## FICHE ACTION 2

### Informers les publics en proximité

#### (Entreprises, jeunes et porteurs de projet)

➤ **Présence mensuelle du bus de l'artisanat et de ses métiers**

#### Objectifs :

- Sensibiliser les jeunes aux métiers de l'Artisanat, à leur diversité et débouchés
- Faire connaître les opportunités des métiers de l'artisanat aux demandeurs d'emplois et personnes en reconversion
- Assurer des permanences pour les artisans installés et porteurs de projet (conseils, informations formalités...)
- Proposer aux collectivités de réserver le bus pour des temps forts des territoires (sensibilisations en milieu scolaire et événements de l'entrepreneuriat)

#### Description de l'action :

Les conseillers de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMAI33) se déplacent dans un bureau mobile dès mars 2019 sur toute la Gironde.

Pour être au cœur des territoires de la Gironde, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat a inauguré le 28 janvier 2019, le Bus de l'Artisanat et de ses métiers.

Cofinancé par le Fonds Social Européen (FSE), le bus se rendra dans 16 villes hors de la Métropole bordelaise, avec 12 sorties dédiées à l'accueil des artisans et 8 dédiées à la promotion de l'apprentissage au sein des lycées et collèges.

Les 16 communes sur la tournée du bus de l'Artisanat et ses métiers : LESPARE-MÉDOC (33340), CASTELNAU-DE-MÉDOC (33480), CARCANS (33121), BOURG-SUR-GIRONDE (33710), ETAULIERS (33820), SALLES (33770), BELIN BELIET (33770), ST MÉDARD D'EYRANS (33650), LA BRÈDE (33650), FARGUES-SAINT-HILAIRE (33370), PODENSAC (33720), BAZAS (33430), GUITRES (33230), SAUVETERRE-DE-GUYENNE (33540), SAINTE-FOY-LA-GRANDE (33220), ANDERNOS (33510)

Les conseillers se tiennent à la disposition des artisans et des futurs artisans pour des rendez-vous et des conseils personnalisés qui accompagneront la réussite de leurs projets artisanaux. Les jeunes et leurs parents pourront se rendre dans le bus pour découvrir les métiers et les nombreuses opportunités professionnelles dans l'Artisanat.

Site web: [www.artisans-gironde.fr/bus](http://www.artisans-gironde.fr/bus) - Page Facebook : @busartisanatgironde - #busdelartisanat

Avantages : Disposer des services de la Chambre de Métiers à proximité du lieu d'implantation de son entreprise ou de son domicile.

*Dates et lieux : Présence de 9h30 à 13h – le 3<sup>e</sup> lundi de chaque mois*

De mars à juillet 2019 – Commune de St Medard d'Eyrans – Place Loi 1901 (18 mars – 15 avril – 20 mai – 17 juin – 15 juillet)

De septembre à décembre 2019 – Commune de La Brède – Place du devoir de mémoire (16 septembre - 21 octobre - 18 novembre et 16 décembre)

La CMAI 33 fournira à la Communauté de Communes l'ensemble des supports de communication nécessaire à la promotion du Bus de l'Artisanat ainsi que le numéro de téléphone à contacter pour les prises de rdv.

- **Organisation d'une réunion d'information mensuelle délocalisée, dénommée « Création-reprise, mode d'emploi »,**

### **Objectifs :**

- Sensibiliser et informer sur la création et la reprise d'entreprise. Guider les chefs d'entreprise (porteurs de projet en création ou de reprise d'entreprise) des Graves dans leur projet
- Renforcer la chaine d'accompagnement présente sur le territoire, en complémentarité avec l'action de la Communauté de Communes de Montesquieu.

Cette réunion d'information est un préalable à la mise en œuvre d'un projet de création ou de reprise. Projet qui pourra être accompagné par la Chambre de Métiers ou par le prestataire d'accompagnement titulaire du marché de la Communauté de Communes.

### **Description de l'action :**

A compter de juin 2019, les réunions d'information sur les territoires permettront de présenter en collectif (de 20 personnes maximum) des éléments suivants aux porteurs de projet:

- L'Artisanat en Gironde ;
- Les missions de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat ;
- Le métier de chef d'entreprise ;
- Les étapes de la création/reprise d'entreprise
- Les aides à la création / reprise d'entreprise

Avantages: Connaître l'ensemble des étapes à effectuer pour préparer son projet de création/reprise.

Dates et lieux : Réunion de 9h à 12h – le 2<sup>e</sup> mardi de chaque mois

De juin à décembre 2019 – Commune de Martillac au siège de la Communauté de Communes de Montesquieu – 1 allée Jean Rostand – salle Molécule (11 juin - 9 juillet – 10 septembre – 8 octobre – 12 novembre et 10 décembre)

Les salles mise à disposition par la Communauté de Communes nécessiteront d'être équipées d'un écran et d'un vidéo-projecteur.

La CMAI 33 fournira à la Communauté de Communes l'ensemble des supports de communication nécessaire à la promotion des réunions d'information « Création-reprise, mode d'emploi », ainsi que le lien internet et le numéro de téléphone nécessaire pour l'inscription des porteurs de projets.

### FICHE ACTION 3

## Favoriser et soutenir l'adaptation des entreprises aux enjeux numériques et environnementaux

### ➤ Accélérer la transition écologique des entreprises artisanales

#### Objectifs :

L'artisanat tout comme les autres acteurs économiques doit se mobiliser en faveur de l'environnement dans le but de limiter l'impact de ses activités sur l'écosystème dans lequel il s'intègre.

Les prestations d'accompagnement de la CMAI 33 prévues avec la Communauté de Communes de Montesquieu agissent sur 3 thématiques majeures :

- La gestion des déchets d'activités
- La sensibilisation des professionnels et la mise en avant des bonnes pratiques environnementales
- L'économie circulaire et la valorisation des dispositifs de prévention des déchets (Réseau des répar'acteurs, bourse aux déchets de la Nouvelle Aquitaine portée par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, Programme local de prévention des déchets de la Communauté de Communes de Montesquieu, etc.).

#### Description de l'action :

Plusieurs actions sont ainsi intéressantes à mener en complémentarité avec les politiques de Développement Durable du territoire.

Pour l'année 2019, et suite à nos échanges avec le service environnement de la Communauté de Communes de Montesquieu, il a été convenu d'agir sur les thématiques de la prévention et de la gestion des déchets via les outils suivants :

- Organisation d'une **réunion collective de sensibilisation à la bonne gestion des déchets professionnels** le 24 juin 2019.

Sous un format collectif, la réunion permettra aux artisans d'identifier ses déchets d'activités, de connaître la politique de traitement de son territoire d'implantation, ainsi que la tarification en vigueur, les filières de traitement adaptés (décret 5 flux, PLPD de la Communauté de Communes de Montesquieu avec le volet entreprises génératrices de déchets verts, gestion des déchets d'activité économique, site d'échanges « aubaine-ccm.-fr », dispositif Ademe/CMA/CCI « TPE & PME Gagnantes sur tous les coûts ! », etc.).

Pour cette opération la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES mettra une salle à disposition de la CMAI33 équipée d'un écran et d'un vidéo-projecteur, et prendra en charge l'envoi des courriers d'information aux artisans du territoire. La CMAI 33 l'appuiera dans la rédaction de ce courrier.

La CMAI33 se réserve le droit d'annuler cette réunion en dessous de 5 inscrits.

- **Relais de communication de la Communauté de Communes sur les dispositifs de prévention des déchets** suivants :
  - Mise en avant du Réseau de Répar'Acteurs et campagne de promotion du dispositif auprès des professionnels de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, au cours de la semaine de réduction des déchets (SERD).

Devenir Répar'Acteurs, c'est être un artisan de la réparation qui met à l'honneur la réparation plutôt que l'achat d'objets neufs. Compétent, il peut être consulté pour des conseils d'utilisation et d'entretien. Il est ainsi acteur de la réduction des déchets. Pour améliorer sa notoriété, visibilité et faire connaître son savoir-faire, il dispose d'un kit de communication "Répar'Acteur" pour mieux se faire identifier du grand public.

Depuis 2012, 1 033 réparateurs sont devenus des REPAR'ACTEURS.

- Référencement du site internet de la Bourse aux déchets sur les supports de communication du service environnement afin de favoriser les interactions d'économie circulaire au sein le territoire.
- Sensibilisation aux gestes de prévention des déchets par la Communauté de Communes Montesquieu et gestion des déchets d'activité économique, site d'échanges « [aubaine-ccm.fr](http://aubaine-ccm.fr) », dispositif Ademe/CMA/CCI « TPE & PME Gagnantes sur tous les coûts ! ».

*Dates et lieux : Réunion gestion des déchets professionnels le 24 juin de 9h à 12h sur la commune de Martillac au sein des locaux de la Technopole de Montesquieu – 1 allée Jean Rostand – salle Molécule.*

*Promotion du Réseau des réparateurs : au cours de la semaine de la SERD, du 16 au 24 novembre 2019.*

Pour 2020 et 2021, ces actions pourront être poursuivis, affiner et compléter au besoin.

Les partenaires de la présente convention ont notamment convenu de la mise en avant de l'Opération « Eco-défis des commerçants et artisans de la Communauté de Communes de Montesquieu » dans le cadre de la thématique de sensibilisation des professionnels et de mise en avant de leurs bonnes pratiques environnementales.

## Annexe 2

### Budget 2019

Budget prévisionnel 2019			
Dépenses		Ressources	
<b>Axe 1. Approfondir la connaissance du tissu artisanal de la CDC</b>			
Mise à disposition et analyse des données économiques de l'Artisanat <i>Extraction et analyse des données, et présentation de la synthèse territoriale</i>	500 €	<b>CMAI 33</b>	<b>7 500 €</b>
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>500 €</b>	<b>CDC de Montesquieu</b>	<b>0 €</b>
		<i>*prise en charge interne des frais de communication, frais d'envoi des courriers d'information aux artisans de la CDC et mise à disposition gracieuse des salles de réunions</i>	
<b>Axe 2. Informer les publics en proximité</b>			
Présence mensuelle du bus de l'artisanat et de ses métiers <i>8 permanences sur le territoire (St Medard d'Eyrans / La Brede)</i>	4 000 €		
Réunion d'information mensuelle « Création-reprise, mode d'emploi », <i>6 demi-journée de réunion d'information sur Martillac</i>	1 500 €		
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>5 500 €</b>		
<b>Axe 3. Favoriser et soutenir l'adaptation des entreprises aux enjeux environnementaux</b>			
Accélérer la transition écologique des entreprises artisanales <i>1 journée de préparation de l'atelier</i>	600 €		
<i>1 demi-journée d'atelier collectif "gestion des déchets professionnel"</i>	300 €		
<i>Opération de promotion et de communication sur le réseau des Répar'Acteurs et la Bourse aux déchets (1 journée appui technique à la conception d'outils de communication web et/ou print)</i>	600 €		
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>1 500 €</b>		
<b>TOTAL FICHES - ACTION 2019</b>	<b>7 500 €</b>		